

INSCRIPTION AU DISPOSITIF « MOINS DE 3 ANS »

NOTE EXPLICATIVE

1. Le Dispositif « Moins de 3 ans » (D-3)

La classe du Dispositif « D-3 », ouverte aux enfants de 2 ans, est une section spécifique dont le fonctionnement est pensé pour faciliter l'entrée dans la scolarité maternelle s'adaptant au rythme et aux besoins de chaque enfant.

La section propose des horaires aménagés tout au long de l'année, avec un accueil progressif dès la rentrée, organisé sur les matinées. L'accueil sur le temps du déjeuner et du goûter n'est pas systématique : il intervient en cours d'année en fonction de la maturité de l'enfant et des modalités propres à chaque établissement.

Le fonctionnement des sections du dispositif pouvant varier d'un établissement à l'autre, nous vous invitons à contacter directement l'établissement souhaité afin d'obtenir toutes les informations complémentaires.

Ce dispositif s'adresse en priorité des enfants les plus fragiles, les plus éloignés de l'institution scolaire et pour qui l'accompagnement sera le plus bénéfique.

2. Ecoles maternelles du 19^{ème} accueillant le Dispositif « Moins de 3 ans »

● **Ecole maternelle du 5
rue du Noyer-Durand**
01 42 08 61 88

● **Ecole maternelle du 11-17
rue Georges Thill**
01 40 18 05 44

● **Ecole maternelle du 63
rue Archereau**
01 40 35 80 57

● **Ecole maternelle du 15
rue Tanger**
01 55 26 91 85



INSCRIPTION AU DISPOSITIF « MOINS DE 3 ANS »

PROCEDURE A SUIVRE

1. Constitution du dossier

Le dossier de demande est composé des éléments photocopiés suivants :

- **Formulaire de demande** complété
- **Carte nationale d'identité** des deux parents
- **Acte de naissance ou livret de famille** de l'enfant (page « parents » et « enfants »)
- **Justificatif de domicile** : facture ou échéancier du fournisseur d'énergie de moins de 3 mois des parents ou de l'hébergeant (+justificatif d'identité et attestation de l'hébergeant)
- **Autre justificatif** : en fonction de votre situation et du motif de votre demande (certificat médical, MDPH, jugement de divorce, courrier de motivation,...)

2. Prise de rendez-vous avec la direction de l'école demandée

3. Dépôt du dossier auprès de la Mairie

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

Déposer le dossier complet (formulaire complété + pièces justificatives) **au plus tard le mercredi 13 mai 2026.**

- Sous format papier au service de l'Espace Familles à la Mairie du 19^{ème} arrondissement
- Sous format numérique par mail, à l'adresse ddct-inscriptionscolaire19@paris.fr

4. Tenue de la commission de dérogation du Dispositif « Moins de 3 ans »

Le dossier sera étudié en commission composée de l'élue chargée des Affaires scolaires et des directions d'école. Un courrier postal de réponse est envoyé dans les jours qui suivent la commission. Une liste complémentaire sera mise en place par la commission en cas de désistement.

Les places disponibles sont très limitées, aucune garantie d'affectation ne pourra être donnée sans avis de la commission

L'affectation au sein du dispositif ne prend pas en compte la sectorisation scolaire. Votre enfant devra donc impérativement retourner dans son école de secteur dans le cadre de l'inscription en petite section

FORMULAIRE DE DEMANDE

Informations sur l'enfant concerné

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile familial :

Mode de garde actuel ou demandé :

- Crèche/Halte-Garderie (si oui laquelle) :
- Assistante maternelle :
- Familial
- Aucun
- Autre (à préciser) :

Informations sur les parents

Parent 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Parent 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Précision sur la demande

Ecole demandée **(un seul choix possible)**

- Ecole maternelle Noyer Durand
- Ecole maternelle 63 Archereau
- Ecole maternelle Georges Thill
- Ecole maternelle 15 Tanger

Justifications de votre demande :

Visa de l'école demandée

Visa de la direction de l'école demandée **(ne vaut pas acceptation de la demande)**

Apposer la mention « vu et pris connaissance du dossier » suivie de la signature

